

MAIRIE DE VERSOLS ET LAPEYRE

12400 VERSOLS ET LAPEYRE

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents : Bernard Boullot, Jean-Louis Bousquet, Henri Cabanes, Sandrine Cambon, Marc Desoteux, Sandrine Hautclocq, Jean-Pierre Hervas, Guillaume Jean, Françoise Norman, François Ricard, Audrey Vayssière.

Absents excusés : néant.

Secrétaire de séance : Henri Cabanes.

1) Approbation du conseil du 24 juin 2021 :

Le procès-verbal du conseil du 24 juin est approuvé à l'unanimité. Le conseil examine les différents points inscrits à l'ordre du jour.

2) Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose la réalisation de ce rapport annuel (RPQS). Ce rapport et la délibération sont transmis au préfet et à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il est public et permet d'informer les usagers.

(mise en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr) . Ce rapport est adopté à l'unanimité.

3) Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement :

Identique au RPQS eau potable. Le rapport est adopté à l'unanimité.

4) Approbation de la convention du groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des bâtiments publics :

Monsieur le Maire expose :

Le syndicat du Parc naturel des Grands Causses, et les communautés de communes se sont engagés dans une politique ambitieuse de l'énergie, pour réduire la consommation, et accroître la production, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial, en particulier en accompagnant le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments publics.

Pour la commune de Versols et Lapeyre, c'est la salle des fêtes qui pourrait être concernée, car elle ne fait pas partie des zones où le photovoltaïque est interdit par les bâtiments de France.

Le syndicat mixte du Parc des Grands Causses propose d'organiser un groupement de commandes afin de réaliser ces équipements. Cela permettrait de réaliser des économies d'échelle, d'éviter aux communes de lancer leur propre marché public, faciliter les procédures, en profitant des services du parc.

L'adhésion au groupement de commandes, n'engage pas la commune à réaliser les investissements.

Monsieur Jean-Pierre Hervas pose la question du recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie. Monsieur le Maire répond que la loi oblige les entreprises à recycler les panneaux.

L'adhésion au groupement de commandes est adoptée à l'unanimité.

5) Cession de la parcelle AB 179 :

La famille Raymond du Causse de Nissac a demandé à la commune la cession de la parcelle AB 179, 14m², correspondant à l'ancienne fontaine du Causse de Nissac, issue du domaine privé de la commune. Le prix de vente est fixé à 100 E, et l'acquéreur s'engage à s'acquitter de tous les frais engagés par la commune.

La cession est approuvée à l'unanimité.

6) Vote de crédits supplémentaires :

Monsieur le maire expose que les crédits ouverts au budget eau de l'exercice 2021 sont insuffisants, et qu'il convient de réajuster les comptes par des décisions modificatives.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7) Renouvellement de la convention de mise à disposition de la secrétaire de la commune de Versols et Lapeyre au SIVU de la basse vallée de la Sorgues :

Cette convention est établie pour une durée d'un an.

Approuvé à l'unanimité.

8) Régularisation administrative des prélèvements d'eau destinés à la consommation humaine et mise en place des périmètres de protection des captages. Mise à jour du dossier réglementaire de DUP :

Monsieur Cabanes rappelle les éléments de ce dossier en attente depuis 20 ans et la nécessité d'aboutir, pour que les sommes considérables d'argent public n'aient pas été dépensées en vain. Aveyron Ingénierie n'étant pas compétant pour continuer à s'occuper du dossier, il était nécessaire de choisir un nouveau bureau d'études. La commune a donc procédé à une consultation d'entreprises, et a retenu la proposition de SARLU ETEN Environnement occitanie pour un montant de 12515.00^F HT

Décision approuvée à l'unanimité.

9) Demande de subvention pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la régularisation administrative des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine et la mise en place des périmètres de protection des captages :

Afin de financer le projet porté par SARLU ETEN Environnement Occitanie, monsieur le Maire propose de présenter une demande de subventions :

Montant total	12515.00 euros.
Agence de l'eau	6257.50 euros.
Département	2503.00 euros.
Autofinancement	3754.50 euros.

Questions et informations diverses :

1) Aménagement de la circulation dans les villages de Versols et Lapeyre. Une discussion s'engage sur l'efficacité de ces aménagements réalisés en vue d'améliorer la sécurité dans les villages, et leur extension éventuelle.

L'idée générale qui se dégage, c'est qu'il faut faire évoluer ces aménagements en fonction de l'expérience.

2) Afin d'améliorer la propreté des rues des villages, des bornes distribuant des gants seront posées prochainement. Les propriétaires de chiens sont instamment invités à utiliser ces équipements pour ramasser les excréments de leurs animaux. Cela favorisera grandement les rapports de bon voisinage, et les agents communaux ne seront plus exposés aux projections d'excréments, lorsqu'ils utilisent la débroussailleuse.

3) Toujours dans domaine du civisme : on constate fréquemment que de objets destinés à la déchetterie (objets métalliques, électroménager etc.) sont déposés à proximité des conteneurs en divers endroits. Le conseil municipal en appelle au civisme et à la bonne volonté de chacun pour respecter les règles.

4) La fin de l'année approche. Monsieur le maire invite le conseil municipal à une réflexion, et à formuler des propositions pour marquer les fêtes de fin d'année (décorations des villages, animations etc.)

5) Des habitants de Lapeyre demandent s'il serait possible d'avoir un local à Lapeyre pour se réunir. Une discussion s'ouvre sur les diverses possibilités, la commune ne disposant pas de local à Lapeyre. Le foyer rural offre déjà plusieurs activités (belotte, tarot, loisirs créatifs) toutes ces activités se déroulent dans la salle de l'ancienne mairie mise à disposition toute l'année. Pour information ces activités accueillent des habitants des villages voisins.

6) Archives de la commune. Monsieur Cabanes informe que le classement et l'inventaire des archives, commencé après les inondations de 2014 est à ce jour terminé. Il fait part des options possibles soit avec la Maison de la Mémoire, soit avec les archives départementales, et invite le conseil à une réflexion à ce sujet. Le maire remercie Henri Cabanes pour l'énorme travail qu'il a été nécessaire de déployer pour arriver à la fin de ce classement.

Fin de la séance.